



Succession apres desces d un parent

Par **tchouba**, le **06/11/2013 à 18:20**

Bonjour , mon pere vient de deceder et ma mere est placée ne pouvant pas vivre dans leur maison pour raison de sante ;nous sommes sept enfants dont un qui est decede mais qui a deux filles majeures .Mes parents etaient proprietaire d une maison habitée par mon pere jusqu a son dc . .il se trouve que trois enfants de cette fratrie de sept risquent de demander a maman leur part de la maison qu elle n habite pas , que doit on faire pour proteger maman de cette epreuve et au pire dois je dans l hypothese ou ils sont en droit de reclamer leur part ,demander aussi la meme chose (ce qui ne correspond pas a mon souhait a ce jour bien sur)comment m y prendre dans cette eventualite ? et surtout ont ils le droit de reclamer donc le 14eme de la valeur de la maison ou si vous preferez le 7eme de la part du pere ? j ai un peu peur de ne pas etre tres claire et je vous remercie si vous pouvez me donner des indications .

Par **moisse**, le **06/11/2013 à 18:38**

Bonjour,rnVotre mère sera usufruitière de la maison et pourra ainsi la louer et recueillir les loyers.

Par **tchouba**, le **06/11/2013 à 18:49**

maman peut elle vendre la maison et dans quelle condition